

PÉTROLE ET DETTE : CAS DU TCHAD

**Par Renodji Djimrabaye,
RESAPMC Tchad**

Septembre 2005

Les acronymes

SNRP : Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
RESAP : Réseau de Suivi des Activités liées au Pétrole
CPPN : Commission Permanente Pétrole N'Djamena
CPPL : Commission Permanente Pétrole Locale
CACODELOR : Cadre de Concertation pour le Développement du Logone Oriental
GRAMPTC : Groupe de Recherches Alternatives pour le Monitoring du Projet Pétrole Tchad Cameroun
BM : Banque Mondiale
CCSR : Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers
ADH : Associations de Droits de l'Homme
EPOZOP : Entente des Populations de la Zone Pétrolière
CPGT : Comités Pétrole et Gestion de Terroirs
CDIC : Comités de Défense des Intérêts Cantonnaux
PGE : Plan de Gestion de l'environnement
OSC : Organisations de la Société Civile
EIE : Etude des Impacts Environnementaux
TDR : Termes de References
GTZ : Coopération Technique Allemande
PWYP : Publish what you pay
CRS : Catholic Relief Service
DO : Directives Opérationnelles
CTNSC :
ECMG :

0. Mot introductif

Les prospections pétrolières au Tchad ont révélé l'existence d'importantes réserves de pétrole et/ou indices de son existence. De nos jours, l'exploitation des réserves de Doba et l'exploration d'autres gisements sont une réalité.

Les prospections dans les bassins de Dosséo (Moyen Chari, au sud du Tchad), de Bongor, et du Lac Tchad presagent l'existence d'importantes réserves de pétrole au Tchad. Cela peut justifier l'intérêt porté par les sociétés pétrolières et les institutions financières internationales au Tchad.

Les vrais résultats des recherches menées par l'ORSTOM (1962-1965), CONOCO puis ESSO (1969-1998) et les différents accords signés d'une part entre le Tchad et le Consortium pétrolier et d'autre part entre le Gouvernement tchadien et la Banque Mondiale (1999) relatif à l'exploitation et à l'exportation du brut de Doba et l'accord de prêt sont restés jusqu'à nos jours des sujets tabous.

Les différentes parties impliquées dans le projet pétrole au Tchad n'ont fait que vanter les retombées financières du projet et minimiser les impacts négatifs de l'exploitation sur l'environnement, la dette et la vie des populations locales tout court.

Cette situation va amener les organisations de la société civile à interpellier le gouvernement du Tchad, la Banque Mondiale et le consortium pétrolier sur les méfaits de la confiscation des informations liées au projet pétrole et exiger un certain nombre de choses parmi lesquelles la reprise des études des impacts environnementaux, l'adoption de la loi OO1/PR/1999 portant création du Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers et fixant la répartition des revenus pétroliers dans les secteurs dits prioritaires.

La Commission Permanente Pétrole créée en 1997 à N'djaména (CPPN) a servi de locomotive de la société civile par rapport au projet pétrole et s'est imposée comme interlocuteur des acteurs du projet. A la suite de la CPPN, d'autres réseaux se mettront en place à l'instar de la Commission Permanente Pétrole du Logone (CPPL), du Réseau de Suivi des Activités liées au Projet Pétrole du Moyen Chari géographique (RESAP/MC), etc.

L'objectif visé par ces réseaux de la société civile est l'exploitation du pétrole dans le respect de l'environnement et l'élaboration d'un plan de développement régional qui prenne en compte les aspirations des populations locales.

La présente étude portera essentiellement sur les liens possibles pétrole-dette et se propose avant tout de rappeler quelques faits majeurs du projet pétrole du Tchad. Le projet pétrole a par ailleurs d'étroites relations avec l'histoire récente et tumultueuse du Tchad. Voilà pourquoi, sans perdre de vue le sujet principal notamment projet d'études pétrole et dette, cas du Tchad, nous allons prendre un risque, celui de faire le lien entre le contexte socio-politique dans lequel le

projet a été contraint d'y évoluer ; risque également de tenter de mettre en exergue les intérêts des différentes parties impliquées et surtout de relever le lourd tribut que les populations tchadiennes actuelles et celles de demain payeront en termes de créances.

Une analyse de ces faits permettrait de comprendre le cycle de dette dans lequel est entré le Tchad, une dette qui n'a pas seulement un visage financier mais aussi social, écologique, etc.

Notre étude gagnerait en clarté si nous l'insérions dans 3 périodes : l'époque coloniale ; la période allant de 1969 à 1979 puis la période 1982 à nos jours. Aussi, importe-t-il de relever que le projet pétrole du Tchad a fait apparaître de nombreuses controverses tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Tchad compte tenu de nombreuses incohérences relatives aux conditions dans lesquelles le projet a été négocié entre la République du Tchad et le consortium pétrolier mais les conditions dans lesquelles la phase d'exploitation a commencé dans le bassin de Doba. Et les risques sont grands de voir les autres bassins du Tchad connaître le même sort.

1. ANTÉCÉDENTS

La période coloniale au lendemain de l'indépendance

Il importe de rappeler qu'un accord signé avec la France en 1960 disait en substance ceci : « les matériaux sensibles tels que le pétrole, les minerais.... ne pouvaient être mis en valeur qu'avec l'accord des autorités françaises ».

A partir de 1962, le gouvernement de la République du Tchad a signé un accord de recherche avec PETROPAR, une branche de ELF dans les Erdis (Nord du Tchad). Et en 1966, les premières conclusions de recherches se sont révélées « négatives ». Le Bureau de Recherches Pétrolières, une compagnie française et l'ORSTOM ont respectivement entrepris des recherches qui ont abouti à un résultat négatif.

En 1969, avant de chercher du pétrole dans les Erdis, il était important de se mettre d'accord avec la Libye pour pouvoir emprunter le pipeline libyen. Tous les espoirs étaient portés sur le pétrole du Nord (Erdis et Lac Tchad).

Auparavant, des recherches pétrolières ont été faites. En témoignent les propos d'un ancien ministre des Mines et du Pétrole : « Le premier permis de recherche a été attribué à SAPHYR PETROLEUM et PETROPAR. Ce permis intervient après les travaux effectués de 1952 à 1955 par le Bureau des recherches pétrolières (BRP) par SHELL en 1955 et par EXXON MOBIL en 1959. En 1959, CONOCO débute la recherche systématique des bassins pétroliers de type rift dans le territoire de la République du Tchad. Pendant la période d'exploitation pétrolière au Tchad, entre 1969 et 1986, des données sismiques ont été enregistrées et 28 puits d'exploration ont été forés. Ces travaux ont conduit à 11 découvertes dans les bassins de Doba, Dosséo et du Lac Tchad. Entre 1989 et 1992, une autre campagne sismique portant sur 4

800 km² a été effectuée et 5 autres puits d'exploitation ont été forés. En 1993 et 1994, dix forages de délimitation ont permis d'évaluer de manière plus précise les champs de Komé, Miandoum et de Bolobo dans le bassin de Doba... »

Interpellé sur ses recherches pétrolières au Tchad par feu François Tombalbaye, alors président de la République, le Bureau de Recherches Pétrolières (BRP), une branche de Elf, avait affirmé qu'il n'y avait que du sable et des cailloux au Tchad, pas une seule goutte de pétrole !

Outré et sceptique – le Tchad est une cuvette entourée de voisins producteurs de pétrole tels que le Nigéria, la Libye, le Cameroun, le Soudan, etc. – , le président Tombalbaye fait appel en 1969 à une société nord américaine, CONOCO, pour des prospections et des recherches pétrolières.

Février 1969, une importante mission tchadienne s'est rendue à Tripoli et a signé avec les autorités libyennes de nombreux accords dont l'accord d'amitié et de bon voisinage, l'accord d'assistance et de coopération technique, l'accord sur le statut de la main d'œuvre tchadienne, l'accord sur le transit dans le port franc de Moucharata, etc.

Evidemment, Paris ne voyait pas cela d'un bon œil. Le Général de Gaulle a envoyé une lettre dans laquelle il disait ceci : « de l'avis de tous les services français consultés, étant donné la géographie et la connaissance du sol il n'y avait aucun espoir d'y trouver du pétrole. La même année, c'est-à-dire en 1969, l'Etat octroie un permis de recherches à CONOCO dont les résultats des travaux se sont révélés positifs dans la partie méridionale du pays. En effet, en 1974, CONOCO rend public le résultat de ses travaux : non seulement le sous-sol tchadien est une nappe de pétrole, mais disait-on, le « Tchad est un ELDORADO AFRICAIN ». Et CONOCO de publier une longue liste de minerais précieux.

La période 1969 à 1979

1969 : Une compagnie américaine, la CONOCO (Continental Oil Compagny) obtint des permis de recherches et entreprend des travaux qui se révéleront fructueux au Sud du Tchad. Détentrice du permis de recherche à 100 %, elle mène une vaste campagne de recherche en avion, en hélicoptère au-dessus du Lac Tchad, de Doba et du Salamat en passant par Sarh. Dès 1971, la société hollandaise, SHELL, entre en scène avec 50 % des parts.

Septembre 1973 : Le premier puits de pétrole est creusé à Doba par la société américaine CONOCO.

18 Décembre 1973 : Inauguration du premier forage de puits de pétrole à la Nya, près de Doba par le Président Ngarta Tombalbaye. A cette occasion, il a déclaré : « Nous souhaitons que les tous premiers forages soient fructueux en montrant la richesse de notre sous-sol. La réalisation de cette espérance, nous permettrait de poser les jalons de plus en plus sûrs en faveur du développement. »

Un autre homme politique tchadien de renchérir : « le pétrole devait servir de moteur du développement des secteurs comme l'agriculture et l'élevage et surtout nous aider à améliorer nos infrastructures de communication afin de construire l'unité du pays »

Bref, le pétrole était pour les dirigeants du 1^{er} régime tchadien un moyen de réaliser beaucoup d'ambitions.

1975 : Un an après la publication des résultats de recherches pétrolières, le président Tombalbaye fut tué au cours d'un putsch militaire le 13 avril 1975.

1976 : Une autre compagnie américaine, ESSO, fait son entrée en prenant 12,5 % des parts de CONOCO.

Le consortium est alors constitué comme suit : Shell : 50 % ; CONOCO : 12,5 % ; CHEVRON 25 % ESSO : 12,5 %.

1977 : ESSO rachète 12,5 % de Shell et prend la part de CONOCO pour se retrouver à 37,5 % comme Shell.

La période 1982 à nos jours

1982 : Hissène Habré est au pouvoir. Le dossier d'exploitation du gisement de Sédigui est ressorti du placard mais les principaux acteurs estiment que les conditions ne sont pas réunies. Les prospections par contre continuent, mais il n'y avait presque pas d'informations sur le sujet. Le dossier pétrole était frappé du sceau de la confidentialité et gérée par un cercle très fermé à la présidence de la République.

1988 : Le gouvernement du Tchad et Esso signent une convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures.

1989 : Esso réalise des études supplémentaires qui mettent en évidence la viabilité économique de Sédigui qui peut répondre à la demande locale en produits pétroliers et en électricité.

1^{er} Décembre 1990 : Arrivée au pouvoir du régime de Idriss Déby. Les recherches et négociations se poursuivent. Les pétroliers déménagent de Sarh à Komé.

1992 : Chevron quitte le consortium et est remplacé par ELF, une compagnie française. Le consortium est constitué de Exxon – Shell – Elf. Les négociations se poursuivent discrètement. L'implication de la Banque Mondiale dans le projet commence à se préciser. choses semblent s'accélérer.

8 février 1996 : Signature d'un Accord bilatéral entre le Cameroun et le Tchad pour la construction d'un pipeline. On sent l'implication des ONG dans la réalisation des actions tendant à atténuer les effets négatifs du projet sur la population et l'environnement. Et cela d'abord au niveau international puis au niveau national. Au niveau national, le véritable point de départ de l'intérêt des ONG semble être la conférence qui a eu lieu du 20 au 25 janvier 1998 à Donia.

Retenons que le combat pour l'information occupait une place de choix tant le dossier pétrole était toujours frappé du sceau de la confidentialité.

5 août 1996 : Promulgation de la loi 96/13 ratifiant l'accord bilatéral Tchad – Cameroun ; promulgation de la loi 96/14 portant régime de transport par pipeline à travers la République du Cameroun des hydrocarbures en provenance des pays tiers.

1998 : Révision de la Convention de 1988 entre le consortium et le gouvernement du Tchad. Dans la nouvelle convention, le projet de Doba et le projet de Sédigui sont liés.

8 novembre 1999 : Retrait d'Elf et de Shell du consortium au motif que les gisements gaziers et pétroliers au large de l'Angola sont plus rentables. Le groupe Exxon, lui, réaffirme son intérêt pour le projet et s'engage à trouver de nouveaux partenaires.

16 novembre 1999 : Manifestation dans la capitale tchadienne pour protester contre le retrait d'Elf. Le Tchad accuse la France de lui avoir porté un mauvais coup. Le drapeau français est brûlé à cette occasion.

3 avril 2000 : Reconstitution du consortium Exxon-Mobil : 40 % (groupe américain), Pétronas (société malaisienne) : 35 % et Chevron-Petroleum (société américaine) : 25 %.

6 juin 2000 : Approbation par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale du projet d'exportation du brut tchadien, dans une formule sans précédent destinée à « faire directement profiter les déshérités, les vulnérables et l'environnement de la manne pétrolière ».

18 octobre 2000 : Cérémonie de lancement officiel des travaux de construction du pipeline Tchad-Cameroun à Komé présidée par les présidents Paul Biya du Cameroun et Idriss Déby du Tchad.

10 octobre 2003 : fête à Komé de la coulée du 1^{er} baril tchadien. Comme on le constate, il a fallu attendre 30 ans après l'inauguration du 1^{er} forage de puits à Nya par feu président Ngarta Tombalbaye pour voir l'actuel président Idriss Déby inaugurer à Komé la coulée du 1^{er} baril tchadien. Pourquoi attendre autant d'années pour lancer l'exploitation d'une richesse qui devrait apporter des ressources additionnelles à un pays pauvre comme le Tchad, tributaire de l'aide extérieure ?

2. LES PEUPLES AFFECTÉS

Le pétrole du bassin de Doba est transporté sur une distance de 1070 km dont 890 km en territoire camerounais. C'est dire qu' au Tchad, les populations de 9 cantons des emprises des installations de trois de Komè, Miandoum et Bolobo sont ceux qui sont directement affectés ; à ceux-là s'ajoutent les populations riveraines du pipeline Doba- Kribi.

Aussi, faut-il le souligner, toutes les populations des autres bassins sont potentiellement exposées à toutes sortes d'impacts (social, politique, économique, écologique, etc.). Les populations riveraines des régions voisines et des Républiques Centrafricaine, Tchadienne et Camerounaise ne seront pas du reste.

Au sud du Tchad où est actuellement exploité le pétrole, plus de 80% de la population s'adonnent à l'agriculture de subsistance et à la pêche. Les terres ont un excellent potentiel pour une agriculture de décrue ou d'irrigation ; de même que d'excellentes terres de parturages. Ces populations locales estimées à 28 100 habitants dont 6 300 dans le canton Bero, 10 400 dans le canton Komè et 11 400 dans le canton Miandoum ont vécu des périodes de conflits armés dans les années 1993 causant le départ de plusieurs d'entre eux. IL e est de même des 63 000 habitants des cantons Timberi : 10 300; Gadjibian : 14 600 Bessao Mont de Lam : 6 700 ; Mbassay : 6 700 le long du pipe (chiffres de 1993).

Les populations des deux Logones, zone pétrolière est estimée à 895 000 habitants soit 14% de la population totale du Tchad (Source : PGE). Selon les chiffres du recensement de 1993 la population sédentaire dans la région de développement des champs de pétrole est d'environ 37 000 soit environ 6 200 familles. La densité des populations de la zone pétrolière a augmenté de même que les superficies des terres cultivables.

Depuis l'avènement du pétrole il y'a une forte pression démographique : Il a été constaté une forte immigration des personnes à la recherche du travail dans la zone du Projet. Aussi constate t-on une forte présence des célibataires géographiques solvables qui constituent un risque pour l'harmonie sociale (prostitution, délinquance, propagation des Infections sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA, dépravation des mœurs, etc.). A cela s'ajoute le changement des comportements sociaux et des perturbations dans les ménages ; de nombreux témoignages mettent en exergue la recrudescence de l'alcoolisme et de banditisme. Les troubles conjugaux, notamment l'infidélité et l'abandon du domicile conjugal s'ajoutent à la liste des effets pervers du Projet. Certains nouveaux venus sont mieux nantis, ayant des capitaux qui leur ont permis de mieux profiter des opportunités d'affaires liées à l'exploitation du pétrole. Le retard dans la mise en œuvre des fonds FACIL qui devraient accorder des crédits en vue de donner un appui pour atténuer les effets négatifs du projet n'a pas donné des résultats escomptés. Cette situation a entraîné la paupérisation des populations locales qui, au lieu d'être bénéficiaires du projet en sont devenues des victimes. Les investissements se sont vus engloutis dans une situation sociale morose ; Les mesures d'atténuations prévues ayant accusé un retard dans leur mise en œuvre, il y'a dégradation des conditions de vie des ménages.

L'abandon des classes par les maîtres communautaires et des grands élèves à la recherche des intérêts immédiats est un handicap sérieux pour le bon fonctionnement du système éducatif.

De graves atteintes aux droits humains ont été observés çà et là. Le paiement de l'agent des compensations qui ne respectent pas les normes prévues, les paysans revendiquant leurs droits qui ont été enfermés, le prélèvement de l'argent des compensations avec comme corollaires les menaces, emprisonnements et tortures.

Cette situation jumelée au goût du risque sont à l'origine du départ des producteurs (agriculteurs surtout) à la recherche de l'emploi avec comme conséquence la baisse de la production agricole. La conséquence directe est l'inflation sur les marchés rendant l'accès difficile aux produits de première nécessité surtout pour les couches vulnérables (femmes, enfants, vieillards, etc). Par rapport aux déplacements involontaires avant la réinstallation, il n'y a pas eu d'amélioration par rapport au logement. Allusion faite par les ménages à la fragilité et au mauvais état des maisons construites dans le cadre de la réinstallation et à la cherté du niveau de vie.

Soulignons que la situation des villages enclavés (Ngalaba, Bendoh et Maikouri) dans le canton Miandoum est toujours préoccupante. La mise en œuvre du plan de réinstallation dans le contexte ne peut être effective. A cela s'ajoutent d'autres problèmes parmi lesquels la difficulté d'accès au champ, la restriction des espaces cultivables, la rupture de l'équilibre entre les différentes unités de leur écosystème, les communautés menacées dans leur existence par le dispositif actuel du Projet et les travaux d'extension aux puits satellites.

3. LES CONFLITS LIÉS AU PROJET PÉTROLE

La rébellion au sud du Tchad

En juin 1994 alors que les consultations publiques devant enclencher les activités pétrolières au sud du Tchad étaient enclenchées le coordinateur du groupe rebelle qui opère au sud depuis 1992, les Forces Armées pour la République Fédérale (FARF), déclare dans une interview au journal « N'Djamena Hebdo » : « je suis prêt à mourir pour le pétrole du sud ». Mais les collaborateurs de Esso semblent s'accommoder à cette situation de rébellion.

Les conflits entre Gouvernement – Consortium

Des conflits persistent entre Exxon Mobil et le Gouvernement du Tchad à propos de l'exactitude des mesures et de l'endroit (Komè ou Kribi) où des lectures officielles devraient être prises pour les calculs des revenus. En 7 octobre 2004 le service de la presse présidentielle tchadienne publie une déclaration intitulée : « pétrole tchadien : anarchie, opacité et fraude du consortium dans l'exploitation du brut de Doba ».

Le gouvernement tchadien accuse le consortium de mauvaise foi quant à l'application de la convention de 1988 et ses avenants et de gestion opaque de la vente du brut tchadien. L'on peut lire dans les lignes de l'article « ...Les négociations qui portaient sur l'application de la convention de 1988 et de ses avenants ont permis de mettre à nu les intentions clairement affichées du consortium à saigner à blanc l'économie du Tchad. A preuve le consortium a marqué son désaccord sur les modalités d'application de la convention qui le lie

au gouvernement tchadien transgressant ainsi les termes contractuels de la convention de 1988. ... D'octobre 2003 à août 2004 cinquante (50) millions de barils ont été acheminés sur le marché international et vendu par le consortium. De cette vente la quantité de redevances perçues par le Tchad est d'environ 70 millions de dollars (fin juin 2004) dont plus de la moitié constitue la provision pour la réserve de la dette. Officiellement le Tchad a encaissé à cette dette moins de 40 millions de dollars sur un montant total de 900 millions de chiffres d'affaires. ... »

Cela montre la brouille qui a éclaté entre l'Etat tchadien et le Consortium pétrolier. Le gouvernement semble avoir confié son âme au diable.

Le Consortium et les populations locales

En effet, les militaires et les chauffeurs travaillant avec les compagnies en activité à Mekab dans le canton de Mbalkabra, ont abusé des filles de ladite localité. Ceci a suscité la colère des jeunes gens du village qui ont livré une bagarre aux intéressés. Le Chef de village de Mekab a dû mettre aux arrêts quelques uns des protagonistes.

En dehors des champs expropriés, l'école de Ngalaba dans le canton Miandoum se trouve en pleine zone d'aménagement des infrastructures prévues. Il s'agit des aménagements qui devraient permettre de connecter la station de collecte de Miandoum aux infrastructures en provenance de Moundouli via Mekapti-Madana-Bao Begueri qui étaient envisagés de façon que l'école devait être traversée. La principale cible allait être le bâtiment construit dans le cadre de la compensation communautaire pour la population de Ngalaba. La population a **exigé** de l'opérateur la construction de locaux pour un cycle primaire complet avant la démolition du bâtiment. L'opérateur a pour sa part opté de faire passer la route derrière le bâtiment en question, occupant une partie de la cours de l'école. Cette solution ne fait pas l'unanimité.

En réalité, les communautés rurales, du fait des activités du projet, ont été privées des superficies de terre beaucoup plus grandes que celles actuellement non compensées. Dans l'organisation du système agraire, un champ n'est exploitable que s'il atteint une certaine superficie. Or, après le morcellement des champs pour le compte des travaux, le paysan se retrouve avec une superficie tellement insignifiante qu'il ne peut plus exploiter. Il est obligé de l'abandonner pour aller s'investir dans d'autres espaces. Ce qui remet en cause l'évaluation des superficies de terre restées disponibles pour le paysan dont une partie des terres a été utilisée. En d'autres termes, le calcul de la viabilité économique d'un ménage sur la base de la superficie totale des terres à sa disposition évaluée selon les méthodes de ESSO est contestable. Les paysans opposent des protestations face à une société agissant avec le bénédiction des autorités tchadiennes. Certains paysans ont tenté, poussés par le désespoir, d'empêcher l'utilisation de leurs terres mais ils ont été stoppés soit par les autorités locales soit par les agents de terrain de ESSO.

Yambo Etienne, le propriétaire du champ dans lequel le puits d'exploration de Bouna kaba au Mandoul déclare n'avoir perçu aucune indemnisation. Pourtant

celui-ci affirme que plusieurs des arbres se trouvant dans son champ ont été détruits : 33 rôniers, 12 karité, 12 néré et 1 tamarinier.



Ancien site sacré de Bouna Kaba déplacé suite aux travaux des sociétés pétrolières contre 70 000 F

Les conflits inter-communautaires

Par rapport aux conflits entre les villages, l'exemple des relations entre les villages de Kemheur et de Andji illustre la situation. A l'origine de la détérioration des relations entre les deux villages se trouve l'installation de la base de la société Western Gecco. Les habitants de Andji estiment que l'endroit où s'est installé Western Gecco se trouve dans les limites de leur terroir, alors qu'en général on parle du camp de Kemheur. A cela s'ajoute le fait que l'entrée au camp du sous-traitant soit accessible au chef de Kemheur tandis que celui de Andji ne bénéficierait pas des mêmes égards.

A Bao I et Bao II, les populations pensent que les habitants de Moundouli se sont opposés au recrutement des jeunes de leurs villages.

Les conflits entre les membres d'une même famille

Les relations inter-individuelles et intercommunautaires sont impactées par les activités liées aux travaux ; Il existe un peu partout des foyers de tension au sein des populations et entre les villages. Au plan interpersonnel, la solidarité mécanique qui permettait aux paysans de s'assister mutuellement sans réserve, est aujourd'hui mise en péril parce que telle ou telle personne est accusée de n'avoir pas partagé son argent d'indemnisation. La cohésion sociale est mise à mal, tout comme l'entente et l'obéissance dans les ménages a cédé la place à la mésestente et à la désobéissance. La remise en cause du titre foncier dans les familles est fréquente à l'approche des séances de paiements des indemnisations et cause de multiples conflits.

La relation administration et administrés

En 1994 un gendarme tchadien appartenant à la troupe de sécurité détachée pour Esso avait tiré sur le paysan et père de famille Dingamtouloum Djikolmyan de Béladja accourru avec d'autres villageois pour admirer l'avion bimoteur de Esso qu'ils voyaient pour la première fois.

Les rapports entre les autorités administratives et les populations locales sont conflictuels. A l'observation, et selon les informations recueillies, il ressort que l'administration locale est devenue un instrument de pression sur les populations locales. Le prélèvement des 10% sur le montant des indemnités payées aux victimes des travaux des sociétés en activité, est la principale cause de la dégradation des rapports entre les administrateurs et les administrés.

Cette pratique est généralisée et affectionnée aussi bien par les sous préfets, les chefs de canton que par les chefs de village. Les autorités justifient ce prélèvement par leur signature apposée sur les fiches d'indemnisation alors qu'elles perçoivent une indemnité de la compagnie pour cela. Ayant pris goût à cet argent, certaines autorités ont du mal à accepter la résistance ou le refus des paysans face au prélèvement sur les montants qui leurs sont dus. Des correspondances menaçantes, des cas d'arrestation et des convocations illustrent le caractère conflictuel des rapports entre les autorités et les populations.

Il est aussi à souligner que le torchon brûle aussi entre les administrateurs eux-mêmes. Deux cas évoqués lors de la mission sont édifiants : la dispute survenue entre le chef de canton de Miandoum et le sous-préfet de Bebidjia lors du paiement des indemnités par rapport aux travaux d'extension des infrastructures aux puits satellites de la Nya. En outre, il y a la traduction en justice du chef de canton de Krim-Krim par le chef de village de Kemheur ayant abouti à la condamnation de l'intéressé au remboursement des sommes prélevées sur les montants d'indemnisation aux victimes ainsi que des dommages au titre de la réparation.

4. LES INTERETS DES COMPAGNIES PETROLIERES, LES RESERVES

Parlant du projet pétrole Tchad Cameroun la Banque Mondiale parle de « grands risques, grands profits » Il va sans dire que le Consortium, la Banque Mondiale et le Gouvernement , investisseurs, sont les premiers qui tirent meilleurs profit de gigantesque projet soit disant « pour réduire la pauvreté ».

En mars 2000, après le départ de ELF le consortium s'est reconstitué comme suit : Exxon Mobil, une entreprise américaine détient 40% du capital privé et devient en même temps l'opérateur du consortium, Chevron (d'origine américaine également) détient les 25% et la malaisienne Pétronas les 35%.

Un forage de 300 puits sinon davantage sont prévus dans les trois champs les plus importants des quinze champs découverts. Il s'agit des champs de Komé, Bolobo et Miandoum, la construction d'un centre de collecte et de traitement, d'un centre de contrôle des opérations, des logements, d'un aéroport, des routes, d'une centrale électrique de 120 mégawatts alimenté par le gaz tiré de l'exploitation. Et bien d'autres travaux pour un coût total de 3,72 milliards de

dollars dont 2,2 pour la construction du système de production (l'oléoduc) et 1,52 milliards pour l'extraction.

Le 6 juin 2000 la Banque Mondiale approuve le projet d'exportation du pétrole tchadien, auquel elle participera par l'intermédiaire de ses filiales, la SFI et la BIRD. Ainsi le financement du projet sera assuré à 59.2% (2.2 milliards de dollars) par le consortium, à 16.1% par les banques commerciales, à 10.7% par le marché des capitaux, enfin à 12.9 % par le groupe de la Banque Mondiale.

Les réserves du bassin de Doba (Komé, Bolobo et Miandoum) sont estimées à 917 millions de barils. Celles de Sédigui (Kanem) sont de l'ordre de 15 millions de tonnes de barils. Les réserves de Doba et Sédigui placeraient le Tchad au même niveau de production que le Congo Brazza et au-dessus du Cameroun.

A Doba la production destinée à l'exportation est d'environ 250 000 barils/jour pour une durée de 25 à 30 ans. Selon des sources concordantes, les réserves et la production pourraient être supérieures par rapport aux estimations actuelles.

La production pétrolière au Tchad pourra dépasser de manière significative les évaluations initiales des gisements chiffrés à 1 milliard de barils. Selon Financial Times qui citait un Haut fonctionnaire de la Banque Mondiale les réserves réelles sont susceptibles de représenter au moins 2 milliards de barils, avec des implications énormes. En octobre 2004 un représentant de Encana présentant leur plan d'exploration a affirmé que selon leur évaluation au meilleur des cas du potentiel des ressources pétrolières du Tchad étaient de 3 à 5 milliards de barils.

Si on y ajoute les réserves et la production des nouveaux bassins notamment ceux de Doséo (Moyen Chari), Amtiman (Salamat), Bongor (Mayo Kebbi), Moundouli (Logone Occidentale), etc, les réserves et la production du pétrole du Tchad sont réellement plus importantes que les chiffres avancés jusque-là. Actuellement les puits satellites de Moundouli sont exploités et bientôt ceux de Damala 2D et de Doséo Est. Mais qu'en est-il des conditions d'exploitation, de la vente de la gestion des revenus issus des nouveaux champs la question reste posée.

Exxon Mobil agissant au nom du *consortium* a signé une nouvelle convention avec le gouvernement de la République du Tchad le 10 mai 2004, convention qui couvre le Chari Ouest (Doba), Chari Est (Doséo) et du Lac Tchad. La convention accorde un permis d'exploration de 5 ans renouvelables. Exxon Mobil détient le droit sur 10 millions d'acres de surface brute dans les bassins de Doba, Doséo, et du Lac Tchad où il a déjà découvert des gisements. Les premiers résultats de l'exploration se révèlent prometteurs.

Selon la nouvelle convention les taux de royalties qui devraient revenir au Tchad est passé de 12.5 à 14.5 %. Cette augment insignifiante de 2% permis toujours au consortium d'être le plus avantageux du projet.

Encana detient les droits sur le permis H sur 430 000Km² (sur une partie des 7 bassins pétrole au Tchad et a pu mener des opérations sismiques en forant 4 puits dans le bassin de Bongor. Elon Encana la probabilité de découvrir un gisement commercialement viable est de 25% et estime commencer la production en 2009. Le depot de bilan de *Trinity* indique que la capacité de l'oléoduc de 1050 km peut être doublée à 500 000 barils/jour avec l'ajout de trois stations de pompage supplémentaires.

Energem une compagnie cotée à la bourse de Toronto a également obtenu en décembre 2004 un permis d'exploration et de production au Tchad. On a accordé à Energem un qui a conclu une alliance stratégique avec PetroChina un permis d'exploitation couvrant 8200 km² dans le bassin de Chari Ouest et de 259 664 km² dans le bassin de Largeau.

Exonérations, un cadeau au consortium

Les travaux de construction dans le cadre du projet pétrole tchadien font entrer d'énormes quantités de biens dont la plus part est exonérée. Ceci constitue un manque à gagner considérable pour le Tchad.

Les positions tarifaires au sujet du matériel et des machines destinées à l'exploitation du projet concernent 97 chapitres tarifaires sur les quels quarante positions sont exonérés des droits et des taxes. L'exonération concerne les matériels logistiques et autres qui entrent directement dans le projet. Mais en plus de cela les biens alimentaires et les véhicules (grosses cylindrées) destinées à la direction de Esso et aux sociétés sous traitantes ne sont pas taxées.

Sur toutes les taxes le consortium devrait au moins payer l'acompte et la redevance statistique. C'est ce qui n'est pas le cas. Et cela va à l'avantage du consortium qui est attaché à sa logique de minimiser les coûts et de maximiser le profit.

Répartition globale et bénéfiques sur les revenus pétroliers

L'expérience en bien des pays de la planète montre que ceux qui tirent réellement profit du pétrole ce sont les multinationales, les institutions financières internationales et les gouvernements. Le Tchad n'échappe pas à cette règle. Et pour cause les 883 millions de dollar (à écouler sur environ 25 à 30 ans) rapporteront au total de 13,7 milliards de dollars (si 1 baril se vend à 15,5 dollars comme prévu).

- Or de nos jours il y'a la montée du prix de Brent (70 \$) alors que le prix du brut tchadien baptisé **Doba blend** n'a guère varié parceque très acide selon le consortium.-

Il faut déduire de ces recettes 1,9 milliard pour le remboursement de la dette et 3,8 milliards nécessaires au fonctionnement courant (personnel, structure). Il ne

restera que 8 milliards à répartir entre le consortium, le Tchad et le Cameroun. Evidemment, le consortium se taille la part du lion avec 5760 millions de dollars soit 71% de bénéfices le Cameroun 538 millions de dollars soit 7% et le Tchad 1800 millions de dollars soit 22%. Pour d'amples informations, lire le rapport du journaliste, chargé de mission, Antoine de Ravignan, publié dans le rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) de juillet 2000.

5. LES IMPACTS DU PROJET PETROLE

5.1. Sur le plan environnemental

a) La deforestation

L'emprise du projet, selon l'ECMG, a dépassé de plus de 40 % les prévisions d'occupation des surfaces estimées nécessaires pour les travaux de construction des infrastructures de production et de transport du brut.

Plusieurs espèces ligneuses ont été détruites lors des travaux d'aménagements des plates formes, des pistes d'emprunt, des camps, des zones de dépôts. La destruction ou la réquisition des biens et ressources individuels ou collectifs ne respecte pas la procédure d'expropriation décrite dans le Plan de Gestion de l'Environnement. Les étapes légales que constituent l'information, la concertation et les négociations préalables à l'occupation des terrains ne sont pas respectées. Plusieurs espèces à importance alimentaire tels que : *Détarium microcarpum*, *Prosopis africana*, *Annona senegalensis*, *Pterocarpus lucens*, etc. ne sont jusque-là éligibles à la compensation. La dégradation irréversible de ce milieu naturel et un prélude à une désertification progressive en pleine zone soudano guinéenne. La présence des mares sur des carrières sont la conséquence de leur non remise en état.

b) Les carrières

Certaines carrières et surfaces exploitées n'ont pas été restaurées/revégétalisées conformément aux obligations contractuelles de ceux-ci. La plupart des carrières renferment des bassins de retenue d'eau et les espaces environnant ont cessé d'être utilisés depuis au moins trois ans ; Selon le département socio économique et environnement de ESSO, 12 carrières sur 16 restent remettre; Il y a, par endroit , affleurement de cuirasses latéritiques dans la plupart des carrières exploitées et la plupart des sols des carrières exploitées sont recouverts en moyenne à 80% de leurs surfaces mais à base exclusivement de graminées annuelles (herbacées spontanées). Conséquence: noyade d'un jeune de 18 ans dans un étang ouvert par David Terrassement à Mberé/Logone.

c) La restauration des sols et la revégétalisation des surfaces occupées

Les sondages de sol effectués à la tarière révèle que l'épaisseur de couche arable se situant entre 0 et 10 mm, Ce qui est largement en deçà des normes. Par rapport à l'ensemble des sites observés lors de l'étude du GRAMPTC, il est estimé à quelques 76,38 ha de terres agricoles qui sont ainsi perdus. En effet, sur les dix huit (18) sites observés, au moins sept (7) ont une superficie variant de cinq (5) à dix (10) hectares ; Certains sites subissent un debut de ravirement

significatif ; La restauration des sols qui correspond à la remise en état des sites utilisés pendant la phase de construction en vue de permettre aux communautés locales de pratiquer l'agriculture est loin de fournir le résultat escompté. La terre arable est en général répandue sur les sols compactés par les travaux de terrassements. Les années avenir fourniront les indicateurs à ce sujet. D'une manière générale les tentatives de remise en culture des surfaces dites restaurées ou revégétalisées ont échoué et les terrains sont abandonnés parce que devenus improductifs. Enfin, les dix huit (18) sites observés ne portent aucune espèce ligneuse plantée vivante.

d) Restitution des sols

Pour besoin de construction, certains terrains sont annexés de façon permanente et d'autres de manière temporaire pour la piste d'atterrissage, des bancs d'emprunts, des carrières, des conduites d'écoulement, des plateformes des forage dépassant ainsi les prévisions initiales. Ces terrains occupés ne sont ni restaurés, ni compensés, ni restitués aux communautés réduisant ainsi des terres cultivables

e) La gestion des déchets

L'incinérateur des déchets étant en panne depuis décembre 2004, l'on observe des déchets à ciel ouvert à travers la zone pétrolière ; Des carrières servent malheureusement à l'enfouissement des engins et ferrailles non biodégradables contrairement à l'esprit de gestion reproductible des ressources naturelles contenu dans le Plan de Gestion de l'Environnement.

f) Pollution

- De l'air et la poussière

En dehors de l'épandage de melasse et d'arrosage, aucune autre solution n'est trouvée ;

Aucun test pour permettre de juger l'impact de la poussière sur la végétation n'est fait ;

A Heuri et à Bao I au Logone, les populations se plaignent de la poussière due aux travaux d'aménagement des infrastructures routières ;

Les sous traitants en charge de ces travaux semblent peu attentifs à la question alors que la poussière a des répercussions sur la santé des populations ; des cas de gripes incurables, de vomissements du sang, de troubles respiratoires et visuels,...sont signalés dans les localités de Bedogo Carrefour, Baol et II, Bemangra, Baral et Moundouli.

- De l'eau

La **Nya** est prélevée à longueur de journée pour arroser les routes. Lors de la première mission du GRAMPTC en 2001, il a été établi que 22 citernes font chacun six voyages par jours pour puiser la Nya.

Les habitants de la zone des champs ont constaté un tarissement général de leur puits. Ils s'interrogent sur les causes .

- *Les sols*

La pollution des sols due à l'effet des produits chimiques est telle que les tentatives de remise en culture des surfaces dites restaurées ou revégétalisées ont échoué et les terrains sont abandonnés parce qu'ils ne produisent plus.

5.2. Sur le plan social

a) Emploi et protection sociale des travailleurs démobilisés

Sur le plan de l'emploi l'on constate que le montant des avantages à devoir se chiffre à *un milliard deux cent soixante et douze millions quatre vingt et huit mille trois cent trente francs Cfa* (1 272 088 330) ; le paiement des primes de risques, des indemnités de port d'équipements, des indemnités de construction ou celles compensatrices des repas du soir ne se font plus; de même on note le non respect de la procédure dérogatoire au régime des 39 heures. Aussi, il y'a non paiement des heures supplémentaires et l'absence du plan de réinstallation et de reconversion des travailleurs du secteur pétrolier prévu sur financement du crédit IDA (3373-CD) jusqu'à nos jours.

Une plainte de 4.000 anciens travailleurs démobilisés du sous traitant TCC auprès de Tribunal de 1^{ère} instance a conduit à la condamnation de l'ex employeur à payer plus de six milliards ; L'intervention du consul de l'ambassade des USA va interrompre l'exécution de la sentence et demander que l'affaire soit traitée par une juridiction internationale.

b) Sites défensifs, culturels et archéologiques

Trente sept (37) sites défensifs ont été affectés par les travaux du Projet pétrole au Tchad dans les dix sept villages enquêtés par le GRAMPTC: sites initiatiques et rituels, des mares sacrées, des églises, des tombes ou cimetières, des sites archéologiques ;

La plupart des sites affectés qui ont été indemnisés, l'ont été à des montants dérisoires : cas du bois sacré de Komé et deux sites culturels à Madjo dans le canton Béro indemnisés respectivement à 30.000 FCFA et 120.000 ; Les sites sacrés et culturels continuent d'être violés et profanés par les sous traitants de ESSO dans les sites satellites.

c) Droits de l'homme

Il y'a jusqu'aujourd'hui un couvre feu dans la zone pétrolière instauré du 18 heures à 6heures par le Gouverneur de la Région du Logone Oriental. Des paysans revenant des champs et n'ayant pas respecté les horaires se sont vus arrêtés et condamnés à verser douze mille francs CFA. Cette situation perturbe la vie des paisibles citoyens.

d) Les personnes déplacées

La situation des réinstallés n'est pas meilleure qu'auparavant ; il se pose quelques problèmes dont la perte de bonnes terres cultivables, les difficultés de se nourrir, la mauvaise qualité des infrastructures construites ;

Des déplacements forcés des populations non prise en compte par le projet : notons la présence des maisons situées à proximité et même dans l'emprise des installations ou des routes et dont aucune indemnisation n'est faite.

e) Accès à l'information

Il se pose un réel problème de l'accès à l'information des populations par rapport à leurs droits, à la propriété de la terre et à une juste indemnisation en cas de dépossession : plusieurs victimes interrogées ignorent leurs droits à ce sujet; Les populations étant à majorité analphabètes, l'approche et la méthode utilisées par le département socioéconomique sont loin de satisfaire les besoins réels en informations des populations

f) Indemnisation individuelle

Plusieurs requêtes de personnes ayant subi des dommages sont en suspens. C'est le cas Mr Nelalem Timothé de Ngalaba cité dans le rapport de monitoring N°2 du GRAMPTC. Les prix fixés et appliqués pour la compensation des récoltes sont ceux de 1995 pendant l'EIE (Etude d'Impacts Environnementale), alors que sur le marché les prix de céréales par exemples ont flambé.

Quelques constats faits par les victimes elles-mêmes :

- *Mauvaise décompte ou identification des biens à détruire qui entraine la non prise en compte des certains biens;*
- *Minimisation des coûts des biens détruits ;*
- *Inadéquation entre les montants prévus et les montants payés ;*
- *Prélèvements des 10% sur l'argent des compensations (au Tchad) sans justification par les chefs traditionnels*
- *Mauvaise classification d'âge et de catégories des arbres fruitiers détruits ;*
- *Les compensations n'ont pas tenu compte de la durée du projet ;*
- *Manque d'accompagnement dans la gestion de l'argent de compensation ;*
- *Manque de formation à des métiers et à l'agriculture améliorée des exploitants compensés ;*
- *Conflits familiaux et intercommunautaires*

g) Indemnisation communautaire

Il n'y a pas eu de formation en développement communautaire et en gestion des infrastructures. La GTZ et les ONG qui ont accompagné les communautés dans le choix du type d'infrastructures ont suivi les TDR élaborés par ESSO qui ne comprend pas un volet formation. Les infrastructures scolaires réalisées ne respectent pas les normes (dimensionnement) du Ministère de l'Éducation. Les pompes et châteaux d'eau réalisés ne sont pas tous fonctionnels

Quelques constats faits par les victimes elles-mêmes :

- *L'imposition des choix des matériels et des infrastructures à réaliser ;*
- *La qualité des matériels livrés et des infrastructures réalisées n'est pas durable ;*
- *Les bases de calculs ne sont pas connues des victimes ;*
- *Les compensations communautaires et régionales ne sont pas effectives pour tous les villages ou régions ;*
- *La surfacturation des matériels et des ouvrages*

h) Les impacts à moyen et long terme

Ressources halieutiques de Mbere, lim et Nya

La menace de la disparition des cours d'eau comme NYA puisé pour arroser les routes et pallier à la montée de la poussière est un risque réel;

Pollution des ressources en eaux

La réinjection de l'eau extraite du brut constitue un risque important de pollution des nappes phréatiques eaux de surfaces du Tchad. Les fuites, les déversements et autres matières dangereuses utilisées sont autant d'éléments qui peuvent dangereusement polluer les eaux souterraines ;

L'analyse de l'étude d'Impact Environnemental du Projet Pétrole par une commission neerlandaise a établi des risques potentiels de pollution du Lac Tchad.

- *Perte de la biodiversité*

- *Perte de la fertilité des sols*

Elle est liée à la compaction, la dégradation ou la destruction de sa partie superficielle, l'érosion due à l'absence de la végétation, les pollutions par des composés non organiques (sulfates et sels) et organiques

- *Contamination de la chaîne trophique*

L'enfouissement des déchets, les déversements et autres fuites seront à l'origine de la contamination de la chaîne trophique

- *Apparition des maladies liées à l'industrie pétrolière*

Les composés du brut (benzène et ses dérivés, métaux lourds) ont des conséquences sur la santé humaine.

Les communautés qui vivent dans les zones pétrolières souffrent de sérieux troubles de la peau tels que les allergies ainsi que l'asthme, les troubles estomacaux, etc. Le pétrole pénètre dans l'organisme par voies d'absorption de la peau, d'ingestion des aliments, et d'inhalation des gaz.

Les maladies tels que l'asthme, la leucémie, le cancer, les troubles de la vue et de la peau sont liées à la présence de polluants chimiques dans l'air ou dans l'eau.

A long terme, les impacts cumulatifs du Projet d'exportation de Doba affecteront l'économie tchadienne, au lieu que les maigres ressources servent à l'investissement dans le secteur de développement, il serviront à payer les factures des coûts sociaux et environnementaux générés par les pratiques peu responsables de l'opérateur Esso et de ses sous traitants.

6. L'ENDETTEMENT ET LE PETROLE (DETTE DU TCHAD), LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET LE PETROLE

Les pétroliers ont investi de l'argent dans le projet pétrole Tchad Cameroun. En effet, rien que pour la phase prospection, études et travaux préliminaires, une rondelette somme de 1,072 milliards de dollars avait été injectée et cela avant l'aval de la Banque Mondiale (BM). Celle-ci (la BM) a accordé des prêts de l'ordre de 92,9 millions de dollars dont 53,4 millions au Cameroun et 39,5 millions au Tchad.

La Société Financière Internationale (SFI), filiale de la BM pour le financement du secteur privé a prêté 100 millions de dollars pour le pipeline et un projet

syndiqué de 100 millions de dollars. La SFI perçoit non seulement des commissions pour le rôle ainsi joué, mais gagne des intérêts sur les prêts accordés. Les fonds injectés dans le projet sont faits sur la garantie d'une institution d'assurance française, la COCAFE.

Sur le coût total du projet – 3,72 milliards de dollars – le consortium prend en charge la mise en place de la partie amont (2.2 milliards de dollars) et les 2 joint-ventures, constitués par le consortium, le Tchad et le Cameroun, les 1.52 milliards nécessaires à la construction du système d'exportation. La participation des 2 Etats au capital (803 millions de dollars) est financée par des prêts de la BM sur prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD, groupe de la BM) complétée par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

La Banque de France dans son rapport zone franc 2003 écrit que la dette extérieure du Tchad s'élevait à **USD 1 281 millions en fin 2002** ce qui représentait une augmentation de 16 pour cent par rapport à fin 2001. Le point de décision de l'initiative PPTTE a été atteint en mai 2001, avec un allègement prévisionnel de USD 170 millions en valeur actuelle nette. Le bénéfice de cet allègement sera acquis lorsque le Tchad atteindra le point d'achèvement de l'initiative, ce qui implique la mise en œuvre réussie d'un nouveau programme de type FRPC. Le Club de Paris a décidé, en juin 2001, de traiter selon le Cologne les échéances dues entre le point de décision et le point d'achèvement, qui, finalement, ne devrait pas être atteint avant le second trimestre 2005.

Dettes extérieures du Tchad en millions de dollars de 1999 à 2002

	1999	2000	2001	2002
Dettes à court et long terme	1141	1115	1104	1281
Dettes à long terme	1044	1008	992	1148
Dettes publiques garanties	1044	1008	992	1148
Credits FMI	69	78	89	107
Dettes à court terme	28	29	23	25
Dont arriérés d'intérêts sur dettes à long terme	12	14	10	12
<i>Envers créanciers publics</i>	11	13	10	12
<i>Envers créanciers privés</i>	0	0	0	1
Pour mémoire				
arriérés sur principal de dettes à long terme	45	53	48	57
<i>Envers créanciers publics</i>	44	51	45	54
<i>Envers créanciers privés</i>	2	3	3	3
crédit à l'exportation	21	18	17	21
Indicateurs de dette en pourcentage				
Dettes totales /exportation biens et services	430.4	472.2	446.8	467.1
Dettes totales PIB	55.4	55.8	51.3	47.6
Service de la dette/exportation biens et services	13.1	14.3	12.9	18.0
Service de la dette/recettes budgétaires	29.0	29.7	25.9	28.0
Dettes multilatérales/dettes totales	75.8	75.3	76.2	77.9

Source : Banque Mondiale et BEAC

Quelques projets financés sur crédit du Groupe de la Banque Mondiale au Tchad 1998-2007

Titre du projet	Sources	Période	Montant en dollars
Renforcement de capacité de gestion du secteur pétrolier	Prêt IDA	2000-2005	23.7 millions
Pprojet gestion de l'économie à l'ère pétrolière	Prêt IDA	2000-2005	17.5 millions
Deuxième projet population et lutte contre le SIDA	Prêt IDA	2001-2006	24.6 millions
Projet d'appui au secteur de la santé (PASS)	Prêt IDA	2000-2005	41.51 millions
Projet energie domestique	Prêt IDA	1998-2003	5.27 millions
Projet d'appui au programme de transport	Prêt IDA	2000-2006	67 millions
Projet d'urgence de réhabilitation du secteur de l'eau et de l'électricité	Prêt IDA	2002-2005	54.83 millions
Projet d'appui aux reformes du secteur de l'éducation au Tchad	Prêt IDA	2003-2007	42.34 millions
Don pour le renforcement des capacités de la société civile	Prêt IDA	2001-2004	25.9 millions
Don pour le renforcement des capacité du parlement	Prêt IDA	2000-2005	41.51 millions
Don pour le renforcement de capacités de la chambre de commerce	Prêt IDA	2002-2004	56.3 millions
Projet d'appui au developpement local PROADEL	Prêt IDA	2004-	20 millions
Projet d'appui au services agricoles et aux organisations des producteurs (PSAOP)	Prêt IDA	2003-2008	19.9 millions
Total			440.36
Source : Groupe de la Banque Mondiale 2003			

En janvier 2005 un rapport de la Banque indique que les crédits BIRD/IDA pour les projets et programmes en cours d'exécution montent à 306.75 millions de dollars.

Accroissement de la dette :

Le financement du projet pétrole tchadien ouvrent la voie à d'autres sources de financement ci-dessous reparties :

Sources	Banque oiagence de crédits	Montant en dollar
Groupe de la Banque	Prêt de la BIRD	92,9 millions
	Prêt de la SFI	200 millions

Mondiale		
Autres sources de financement	BEI	41,5 millions
	Agence de credit à l'exportation <ul style="list-style-type: none"> ▪ US EX-IM Bank ▪ COCAFE (France) ▪ Banque Africaine.d'Import-Export 	200 millions 200 millions 500 millions
<p>Il y'a en plus de cela un financement additionnel par des banques commerciales menés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ABN Amro ▪ Crédit Agricole Indosuez <p>Source : Groupe de la Banque Mondiale</p>		

On ne prête qu'aux riches, dit un adage populaire. Ainsi avec l'exploitation du pétrole au Tchad, les effets induits sont naturellement une kyrielle de projets financé ou en voie de l'être par différentes institutions aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral. C'est, nous semble-t-il, de cette façon qu'il faut entrevoir les prêts accordés depuis lors au Tchad dont l'encours de la dette ne fait qu'augmenter d'année en année.

7. DETTE SOCIALE ET ECOLOGIQUE

Les impacts sociaux et environnementaux du projet pétrole Tchad Cameroun ont pour conséquences proches ou lointaines incalculables surtout quant on sait qu'au Tchad la terre appartient à l'Etat qui a donné le permis d'exploration et d'exploitation au consortium.

Sur le plan social

Il a été constaté une forte immigration de personnes à la recherche du travail dans la zone du Projet.

Changement des comportements sociaux et perturbations des ménages.

De nombreux témoignages mettent en exergue la recrudescence de l'alcoolisme et de banditisme. Les troubles conjugaux, notamment l'infidélité, l'abandon du domicile conjugal s'ajoutent à la liste des effets pervers du projet.

De même constate t-on l'abandon des classes pour cause de l'exploitation du pétrole.

Sur la santé humaine. On peut citer :

La contamination de la chaîne trophique due au deversements et autres fuites ;

L'apparition des maladies liées à l'industrie pétrolière ;

Les maladies tels que l'asthme, la leucémie, le cancer, les troubles e la vue et de la peau dus à la présence de polluants chimiques dans l'air ou dans l'eau ;

Les troubles de la peau tels que les allergies ainsi que l'asthme, les troubles estomacaux : le pétrole pénètre dans l'organisme par voies d'absorption de la peau, d'ingestion des aliments, et d'inhalation des gaz.

Sur le plan environnemental

La menace de la disparition des cours d'eau puisés pour arroser les routes et pallier à la montée de la poussière ;

La réinjection de l'eau extraite du brut (pollution des nappes phréatiques eaux de surfaces)

Les fuites, les déversements et autres matières dangereuses qui peuvent polluer les eaux souterraines ;

La perte de la biodiversité (cas du lac Tchad)

La perte de la fertilité des sols

La compaction, la dégradation ou la destruction de sa partie superficielle des sols et l'érosion due à la dégradation de la végétation

L'enfouissement des déchets, ...

Sont entre autres des effets du projet qui méritent une réflexion.

En somme les impacts cumulatifs du Projet d'exportation de Doba affecteront l'économie tchadienne, au lieu que les maigres ressources servent à l'investissement dans le secteur de développement, il serviront à payer les factures des coûts sociaux et environnementaux générée par les pratiques peu responsables de l'opérateur Esso et de ses sous traitants.

La logique de maximisation des profits est manifeste à travers la non prise en compte en des coûts environnementaux et sociaux des opérations pétrolières par les compagnies pétrolières. Les pratiques de ces dernières rendent hypothétique le objectifs de développement durable à travers l'industrie pétrolière.

Que faire des déchets à ciel ouvert ?



Formation d'un important plan d'eau et vue de débris de construction déversés au niveau de la carrières à Beroll

8. LA POSITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU TCHAD (ORGANISATIONS D'APPUI ET COMMUNAUTÉS LOCALES)

La société civile tchadienne est constituée des Organisations Non Gouvernementales qui oeuvrent dans le domaine de développement, des défenses des droits humains, des syndicats, des radios communautaires, des organisations des populations.

Cette importante couche sociale a signé le 1^{er} juin un appel dit **appel pour une exploitation juste du pétrole tchadien**, appel adressé au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale. Cet appel énonce un certain nombre de préalables avant le démarrage du projet. Cette société civile a été d'emblée qualifiée d'ennemie de la nation, hostile au développement du Tchad par les voix les plus autorisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

En dépit de cet appel, la Banque Mondiale a donné sa caution morale, politique et financière pour l'exploitation des gisements de Doba sous prétexte que les revenus pétroliers serviraient à la lutte contre la pauvreté.

Le 20 octobre 2000, le démarrage des travaux a été officiellement lancé. Les travaux de construction du pipeline qui devraient durer 3 ans ont été accélérés pour prendre fin 1 an plus tôt. Depuis le 15 juillet 2003, le brut tchadien a commencé à être drainé vers le terminal de Kribi au Cameroun.

Voici l'essentiel des 14 points de l'appel de juin 2000, œuvre de la société civile du Tchad :

Point 1 : Définition des responsabilités juridiques du consortium face aux risques et dommages sociaux et environnementaux engendrés par le projet et plus particulièrement l'élaboration d'un plan d'intervention en cas de pollution par les hydrocarbures ;

Point 2 : Soumission de la convention de 1998 aux lois nationales ;

Point 3 : Renforcement des lois nationales (code forestier, code foncier, code pétrolier, loi de protection de l'environnement, lois 23/24 relatives à la procédure d'expropriation, code de l'eau, etc.) ;

Point 4 : Révision du « permis H » en vue de requérir la réalisation d'analyses environnementales et sociales obligatoires pour toute extension d'exploitation à d'autres bassins ;

Point 5 : Révision de la loi 001 sur la gestion des revenus pour assurer la transparence dans la sélection des membres et le fonctionnement du Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers ainsi que le décaissement des fonds ;

Point 6 : Réalisation d'études complémentaires sur les données environnementales et sociales de base ;

Point 7 : Réalisation d'une contre expertise indépendante sur les procédés techniques de l'exploitation ;

Point 8 : Définition de nouvelles méthodes de consultations publiques qui permettent aux populations de donner leur opinion sur le projet de manière libre et informée ;

Point 9 : Mise en place d'un cadre formel de concertation pour résoudre les problèmes et conflits lors de la mise en œuvre du projet ;

Point 10 : Obtention de l'engagement du gouvernement à protéger la liberté d'expression et d'association ;

Point 11 : Elaboration d'un barème de compensation pour les autres ressources importantes pour les populations, basé sur le modèle du barème du manguier ;

Point 12 : Gel du processus d'expropriation jusqu'à ce que l'arrêté 4310 ait été appliqué et que les populations aient eu l'opportunité de faire entendre et faire valoir leurs doléances ;

Point 13 : Reprise du Plan de Développement Régional (PDR) ;

Point 14 : Elaboration d'un Code de conduite du consortium.

Soucieuses de la protection et de la conservation de la nature et du respect de la dignité humaine les organisations de la société civile tchadienne continuent à œuvrer pour la bonne gouvernance du projet.

Dans le cadre de cette mobilisation, une Coalition dénommée « Publiez ce que vous payez, publiez ce que vous gagnez » a été organisée par la Commission Justice et Paix avec l'appui de Catholic Relief Service (CRS). Cette coalition compte bien sûr sur ses partenaires extérieurs pour constituer des relais de communication internationale.

A ce titre, la coalition tchadienne a été représentée aux réunions de la coalition internationale « Publish What You Pay (PWYP) » à Londres (Angleterre) et à Brazzaville (Congo) au cours de l'année 2004-2005.

Les axes de la campagne au niveau du Tchad sont essentiellement:

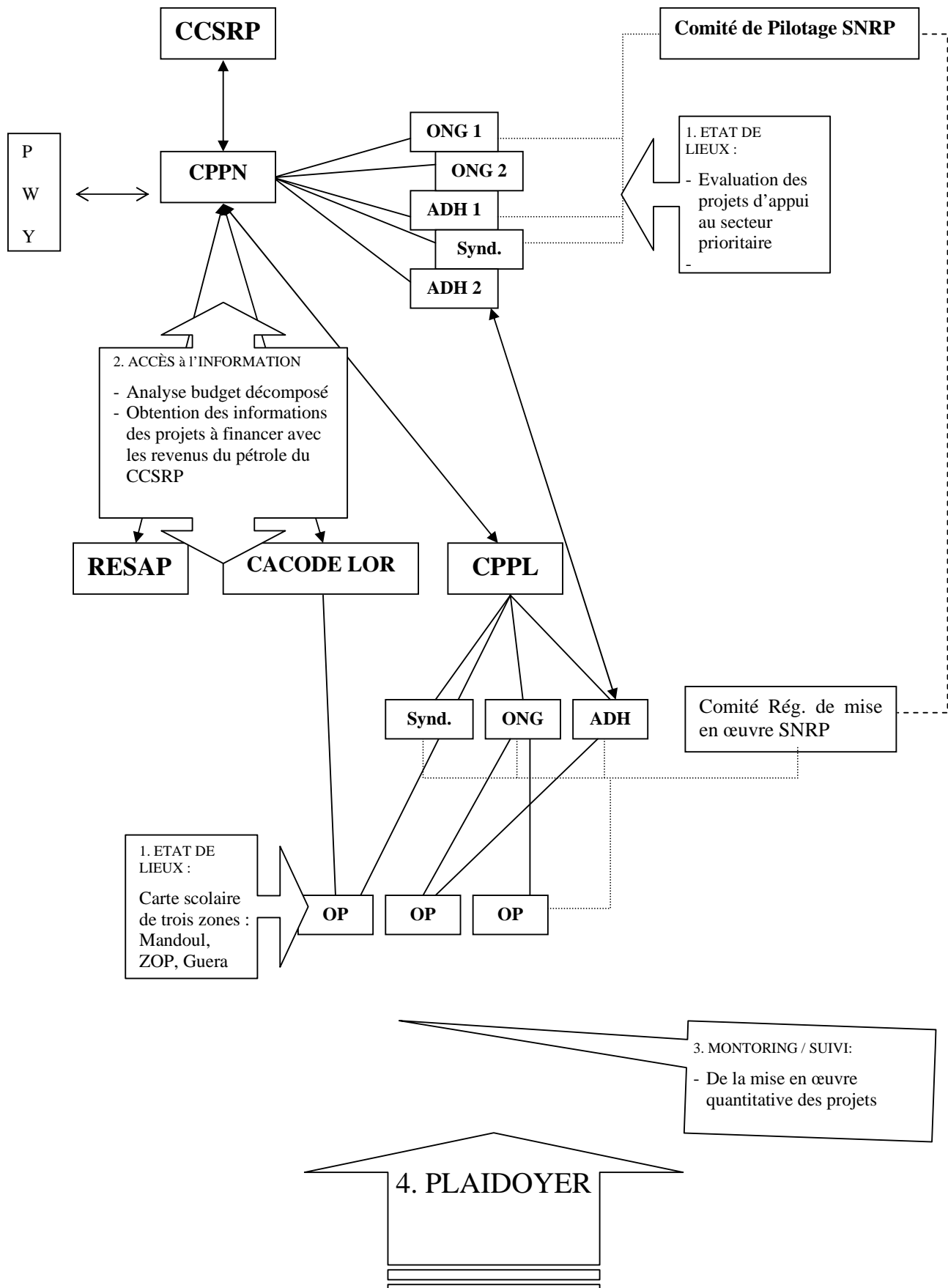
- La transparence dans la gestion des fonds publiques et particulièrement dans les revenus pétroliers ;
- La transparence dans les industries extractives en faveur des communautés

Eu égard aux effets négatifs du projet constatés ça et là aussi bien sur les Hommes que sur la nature, les communautés restent attachées à un certain nombre de choses dont on retiendra:

- *Le respect de toutes les clauses de la convention, du plan de gestion de l'environnement, du code minier et des autres textes qui regissent les droits fonciers*

- *La revision des taux d'indemnisation et de compensation pour tenir compte des espèces d'arbres à valeur médicinale et alimentaire non reconnus jusques-là.*
- *L'interdiction des prélèvements des 10% sur les montants des compensations*
- *Le respect des sites sacrés, des ressources naturelles et des droits des populations aux compensations justes et équitables*
- *L'appui des personnes bénéficiaires de l'argent des compensations à gérer équitablement et épargner en vue des investissements efficaces de lutte contre la pauvreté ;*
- *L'appui aux populations locales dans la mise en place d'un réseau paysan efficace et dans le respect et la défense de leurs intérêts.*
- *La Banque Mondiale doit prendre ses responsabilités pour accroître ses leviers de pression sur le consortium et le gouvernement afin que ses procédures et politiques (DO 4.01 sur la conformité environnementale, PB 17.50 sur la Diffusion de l'information opérationnelle, DO 4.30 sur la conformité sociale,) soient respectées ;*
- *Le coordination Nationale à travers le CTNSC doit s'assurer que les cadres nationaux des Ministères de l'Environnement et de l'Eau, de la Santé Publique, de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Education Nationale, de l'Action Sociale et de la Famille sont impliqués dans la gestion et le contrôle du Projet ;*
- *Le consortium doit développer une culture de diffusion de l'information et de transparence.*
- *La Coordination Nationale du Projet doit poursuivre la finalisation du Plan de réinsertion des travailleurs du secteur pétrolier ;*
- *La Banque Mondiale doit s'assurer que ses politiques en matière de Droits des Populations Autochtones (DO 4.30) et de Réduction de la pauvreté (DO 4.20) sont respectées par le consortium en vue de faire élaborer un plan de réinstallation des habitants de Bendoh, Maikouri et Ngalaba .*
- *La Banque Mondiale et le gouvernement doivent s'assumer pour une évaluation des impacts environnementaux par une expertise indépendante avec la contribution et la participation de la société civile et des populations locales*
- *TOTCO doit publier la version finale des plans d'intervention en cas de déversements et de pollution par les hydrocarbures avec une prise en charge des résultats de la revue critique faite par le GRAMP/TC ;*
- *Les promoteurs du projet (Consortium, Banque Mondiale et Gouvernement) doivent favoriser la création d'un fonds pour dommages à l'environnement causés par le pétrole Tchad –Cameroun et les risques futurs de dommage ; ce fonds devrait être alimenté par des prélèvements sur la vente du brut (Un franc CFA par baril = 250.000/ jour).*
- *Procéder aux indemnisations dans les localités où il y'a les omissions ;*
- *Respecter les us et coutumes des populations locales*

Mécanisme de suivi de la gestion des revenus du pétrole et PPTE et de la mise en œuvre de la SNRP



Les organisations de la société civile ont mis en place le mécanisme ci-dessus pour le suivi de la gestion des revenus du pétrole en particulier et en général la mise en œuvre des politiques nationales de développement.

Il convient de préciser que la position des populations et de la société civile du Tchad est la même en ce sens que leurs préoccupations peuvent se résumer en ces termes : « Exploitation pétrolière, oui, mais dans des conditions qui favorisent un développement durable au Tchad ». S'il y a une démarcation entre la société civile et les communautés locales, c'est au niveau de l'organisation des revendications, de la lutte pour obtenir des conditions transparentes d'exploitation et de gestion des ressources pétrolières. Si les communautés locales se sont laissées désabusées pendant la période précédant l'exploitation, la société civile, mieux avertie, a développé une stratégie de travail en réseau avec l'appui de leurs partenaires du Nord notamment Pain Pour le Monde, EIRENE, MISEREOR pour ne citer que ceux-là. Cependant, il est important de relever la reconnaissance administrative d'une organisation des populations de la zone pétrolière au prix d'âpres luttes. Il s'agit de l'Entente des Populations de la Zone Pétrolière (EPOZOP).

9. CONCLUSION

L'exploitation du pétrole tchadien faut-il le rappeler est une situation alarmante. Comment comprendre que pour un pays pauvre comme le Tchad le pourcentage des revenus pétroliers soit limité à 12,5 % ? et malgré tout le travail de plaidoyer mené par la société civile, ce taux n'a été élevé qu'à 14,5% dans la convention ratifiée par le parlement tchadien en décembre 2004. Ceci explique clairement combien le pétrole tchadien a été bradé et laissant ainsi porte ouverte à plusieurs défis majeurs qui s'imposent aux paisibles citoyens. Parmi ces défis nous pouvons citer :

- Les dégâts environnementaux jusques-là non maîtrisés ;
- Le non respect des droits des populations et des cultures ;
- Le non respect des clauses des contrats et des textes en vigueur au Tchad ;
- La mauvaise gestion des ressources nationales ;
- La mauvaise application des politiques nationales de développement ; ce qui entraîne de facto la paupérisation des populations. L'on est en droit de se dire les pauvres seront plus pauvres et les riches s'enrichiront davantage.

La destruction des sites initiatiques est ici synonyme de la destruction du référentiel culturel (fondement) et des représentations qui se trouvent impliquées dans des processus mentaux résolutoires de nombreuses situations. Autrement dit, les mécanismes de résolution des problèmes de la communauté sont bouleversés ; provoquant ainsi des troubles psycho-sociaux importants. Ces effets auraient été atténués si les négociations sur les procédures de destruction avaient été faites en amont avec les populations concernées. Par exemples, cela aurait permis à la population de faire des sacrifices pour demander la clémence des esprits des eaux, des forêts ou de la

terre et ainsi, autoriser l'exécution des travaux. Par là, la conscience sociale et individuelle se tranquilliserait car l'équilibre social intervient entre des forces qui influencent l'individu et la société. L'ouverture à la modernité ; et donc au développement ne signifie pas rupture avec ses racines

Que faire des :

- Maladies ;
- Dégradation des sols ;
- Perte des terres cultivables ;
- Dégradation des plages avec comme conséquence le ralentissement du tourisme ;
- Ralentissement des autres secteurs économiques au profit du secteur pétrolier ;
- Violation de droit de circuler et l'insécurité grandissante
- Dégradation des points d'eau
- Interruption des masses d'eau entraînant des inondations
- Accumulation des terres issues des ruissellements entraînant l'embourbement des lits des cours d'eau ?

C'est à juste titre que Exxon Mobil réfutait sa responsabilité historique par rapport aux changements climatiques lorsqu'il a été établi que depuis sa création de la Standard Oil Trust en 1882, qu'il serait responsable de 4,7 à 5,3 % des émissions de dioxyde de carbone produites par l'ensemble des activités humaines sur 120 ans. Le géant pétrolier Exxon Mobil aurait donc émis au total 20.3 milliards de tonnes de CO₂, ce qui équivaut au montant annuel total des émissions des USA.

Les bouleversements sociaux et environnementaux aux effets proches et lointains devraient pris en compte par par les exploitants des réserves du sous sol. Au jour d'aujourd'hui cest seuls les effets directs et visibles qui sont dans une certaine mesure compensés (ce n'est pas tous les cas).

Aussi, à l'ère pétrolière les prêts et crédits coulent à flot ; mais le contexte de mauvaise gouvernance ne favorise pas la gestion rationnelle et efficace des fonds publics parmi lesquels les revenus du pétrole.

Nous disons que le poids de la dette actuellement consentie et mal gérée pèsera dur sinon très dur sur les générations futures.

Tous les projets d'atténuation des impacts négatifs du projet n'ont servi à rien quant on sait que leur mise en œuvre n'est pas régulière et efficace. Nous réaffirmons sans jambage que les populations des zones pétrolières ont été de tout temps victimes et non bénéficiaires de l'exploitation des ressources pétrolières.

RESAP

BP:208 ; Sarh/Tchad ; tél 00 235 68 17 56 / 00 235 39 70 23 ; e-mail : resap@intnet.td / renodjidjima@yahoo.fr